

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2018

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-huit le vingt-six septembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt septembre deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

TARIFS DES
STAGES DU
CENTRE CULTUREL
JEAN-COCTEAU -
SAISON 2018-
2019.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Madeline DA SILVA, Jean DESLANDES, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Johanna BERREBI par Madeline DA SILVA, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Isabelle DELORD par Marlène UZAN, Malika DJERBOUA par Claude ERMOGENI, Guillaume LAFEUILLE par Christian LAGRANGE, Christine MADRELLE par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Arnold BAC, Delphine PUIPIER par Camille FALQUE, Irina SCHAPIRA par Sandie VESVRE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE, Jean-François DEBYSER par Sonia ANGEL.

ABSENTS :

Christophe RINGUET, Georges AMZEL.

SECRETAIRE :

Marlène UZAN

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180926-D99-18-DE
Date de télétransmission : 28/09/2018
Date de réception préfecture : 28/09/2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2018**OBJET: TARIFS DES STAGES DU CENTRE CULTUREL JEAN-COCTEAU - SAISON 2018-2019.****LE CONSEIL,**

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,**VU** la délibération n° D81/18 du Conseil municipal du 27 juin 2018 fixant, pour la saison 2018-2019, les tarifs du Centre culturel Jean-Cocteau et du Théâtre-cinéma du Garde-Chasse,**CONSIDERANT** la mise en place d'un stage de « photographie numérique couleur » au centre culturel Jean-Cocteau qui prendra place un samedi par mois selon deux formules : 2h (découverte/débutants) ou 4h (approfondissements/confirmés),**CONSIDERANT** que ce stage, qui répond à une attente au sein de la population, nécessite le vote des tarifs de stage « photographie numérique couleur » pour la saison 2018-2019, applicables à compter du 1^{er} octobre 2018,**VU** le budget communal,**VU** l'avis favorable de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE 1 : FIXE** comme suit les tarifs de stage « photographie numérique couleur » du Centre culturel Jean-Cocteau pour la saison 2018-2019, applicables à compter du 1^{er} octobre 2018 :

Formule du stage	Découverte / débutants durée : 2h	Approfondissements / confirmés durée : 4h
Tarif	10 €	18 €

ARTICLE 2 : DIT que la participation à ce stage sera gratuite pour les adhérents de l'atelier de photographie.**ARTICLE 3 : DIT** que la recette en résultant sera imputée sur le budget de la Ville.**ARTICLE 4 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier municipal des Lilas et affichée en mairie.Et ont signé le registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Daniel GUIRAUD



Délibération votée par :

19 Voix pour
Voix contre
Abstentions
NPPV

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **28 SEP. 2018**
- et de son affichage le **02 OCT. 2018**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180926-D99-18-DE
Date de télétransmission : 28/09/2018
Date de réception préfecture : 28/09/2018